

# INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE DU LYCÉE

## DEMI-PENSIONNAIRE :

Si l'enfant souhaite déjeuner  
**tous les jours**, il sera :

2,96 €

**Au forfait**

4 jours ou 5 jours (dont le mercredi) :

**Les élèves sont inscrits sur la base d'un forfait 4 jours le lundi, mardi, jeudi et vendredi.**

*(Choix définitif des jours en septembre)*

**Pas de réservation nécessaire :**

Les élèves déjeuneront uniquement sur les jours choisis. Une remise accordée sur présentation d'un certificat médical  $\geq$  une semaine. En deçà, tous les repas non pris restent facturés.

**Facturation sur la base d'un forfait trimestriel :**

**2,96 €** le repas en 2023.

**Modalités de paiement :**

En une seule fois à réception de l'avis aux familles (par mail) ou par prélèvement mensuel de 40 €/4j ou 50 €/5j (mandat de prélèvement à compléter).

**Elève boursier :**

La bourse prend en charge une partie ou la totalité des repas.

Si l'enfant souhaite déjeuner  
**occasionnellement**, il sera :

**A l'unité**

4,10 €

Disposer d'un crédit repas avant réservation :

Paiement par carte bancaire sur l'application Alise, une fois vos codes d'accès transmis.

**Réserver ou annuler son repas en ligne :**

Au plus tard à 8 h le jour-même  
Le repas est déduit instantanément.  
Plus de changement possible après 8h.  
Non remboursable.

**Facturation au repas :**

**4,10 €** le repas en 2023.  
Un minimum de 4,10 € est à créditer sur la carte.

**Modalités de paiement :**

Par avance, par carte bancaire sur l'application Pronote.

**Elève boursier :**

La bourse est versée en fin de trimestre.  
Les repas sont à payer d'avance